

Municipalité du Canton Joly.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Je soussigné Julien Brassard, Cultivateur du Canton Joly ayant été dûment nommé Président de l'Élection Municipale de 1919. Jure sur les Saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide.

Labelle ce 8^{me} Jour de Janvier 1919
Assurément devant moi à Labelle ce 8^{me} Jour de Janvier 1919.

Jules Ledoux
C. C. S.
pour le district de Montcalm

Julien Brassard

Municipalité du Canton Joly.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Je soussigné Jules Brassard Cultivateur du Canton Joly ayant été nommé par commission Secrétaire de l'Élection Municipale de 1919 Jure sur les Saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi à Labelle Jules Brassard
ce 8^{me} Jour de Janvier 1919. Elyear Fitchat

Jules Ledoux
C. C. S.
pour le district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
Avis public est par les présentes donné par Julien Brassard Président de l'Élection Municipale de 1919 nommé à cette charge par résolution du conseil en date du 2 Décembre 1918 que la mise en nomination pour la place de Maire du Canton Joly en remplacement de M^r Louis Jubinville sortant de charge et pour celles de conseillers en remplacement de Messieurs Ulric Brousseau, Arthur Bourbonie et Horm. Labelle fils tous trois sortant de charge, aura lieu le 8 Janvier 1919 entre 10 h^{es} et midi à la salle publique du Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges j'ordonne que la votation se fasse le lundi 13 Janvier 1919 de 8 heures du matin à 6 heures du soir à la dite salle publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par Commission M^r Jules Brassard comme mon Secrétaire d'Élection
Donné à Labelle ce 28^{me} Jour de Décembre 1918

Julien Brassard
Président d'Élection.

Province de Québec
Municipalité du
Canton Joly
Je soussigné Jules Ledoux domicilié dans Labelle dépose et dit:
que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à
chacun des endroits suivants: Sur la façade de l'Église catholique de la dite

Paroisse de Labelle et sur la façade de la salle publique le 28^{me} jour du mois de Décembre 1918 entre 4 et 5 heures de l'après midi et en le lisant à la porte de l'Eglise à l'issue du Service Divin du matin le 29^{me} jour de Décembre 1918 étant le Dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme sus dit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 30^{me} jour de Décembre 1918

Julien Ledoux
Sect. Crisoir
Labelle.

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le district de Montcalm 8^{me} jour de Janvier 1919 à 10 heures du matin à la salle publique de la Municipalité du Village de Labelle. conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par Julien Brassard Président d'Élection le 28^{me} jour de Décembre 1918 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexés au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Julien Brassard nommé à cette charge par résolution du conseil en date du 2 Décembre 1918

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Élection fait lire l'avis donné pour la présente Élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir

1^o Comme Maire de la Municipalité du Canton Joly

2^o Comme Conseillers locaux de la dite Municipalité

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination pour la place de Maire :

- 1 Monsieur Arthur Souberti cultivateur du Canton Joly proposé par Messieurs Joseph Saindon et Gustave Brisson.
- 2 Monsieur Louis Jubinville cultivateur du Canton Joly proposé par Messieurs Arthur Alarie et Ulric Brousseau.

Ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y en a à élire pour la place de Maire du Canton Joly j'ordonne que l'élection ait lieu le lundi 13 Janvier 1919 entre 8 heures du matin et 6 heures du soir à la salle publique du Village de Labelle.

Ont été mis en nomination pour remplacer les 3 Conseillers sortants. Monsieur Joseph Saindon cultivateur du Canton Joly proposé par Messieurs Jean Baptiste Cédillotte et Celestine Phénaud.

Monsieur Honoré Labelle fils cultivateur du Canton Joly et Joseph Milfoux cultivateur du Canton Joly

Ont été mis en nomination autant de candidats qu'il y en avait à élire. L'Élection est déclarée close et le Président proclame élus par acclamation les candidats ci dessus nommés

En conséquence Messieurs Joseph Saindon, Honoré Labelle fils
et Joseph Milfont sont élus Conseillers locaux de la Municipalité du
Canton Joly.

Donné à Labelle ce 8^{me} jour de Janvier 1919

Julien Brassard
Président d'Élections.

Assemblée publique des Électeurs municipaux du Canton Joly tenue à la salle
publique du Village de Labelle le treizième jour de Janvier mil neuf cent
dix neuf afin de procéder à l'élection du maire sous la Présidence de
Julien Brassard cultivateur de la Municipalité du Canton Joly nommé
à cette charge par résolution passée en conseil à la session du 2 Décembre 1918
Advenant l'heure de huit heures du matin le Président fait lire par
son Secrétaire d'Élection son serment d'office ainsi que celui de son Secrétaire
et l'avis de l'Élection et déclare le pôle ouvert.

Advenant l'heure de six heures le 13 Janvier 1919 j'ai clos l'assemblée
et j'ai compté le nombre de vote donné à cette élection qui sont de 59

30 votes ont été pour M^r Louis Jubinville

29 " " " Arthur Sabouré

Je déclare donc élu maire de la Paroisse du Canton Joly M^r Louis Jubinville
par une voix de majorité

Labelle 13 Janvier 1919

Julien Brassard
Président d'Élection.

Canada
 Province de Québec
 Municipalité du Canton Joly
 A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 janvier 1919 à 11 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard Hormidas Labelle Arthur Labonté et Pacifique Labelle fils formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le conseiller Arthur Labonté
 Seconde par " Hormidas Labelle
 que les minutes de la séance de 2 Décembre 1918 soient acceptées et signées
 Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Julien Brassard,
 Seconde par " Arthur Labonté

* que le nom de M^{re} Alex. Labry soit retiré au rôle d'évaluation comme locataire de la terre lots 24 et 25 rang 16. et non comme occupant.
 comme retiré à la séance du 4 novembre 1918

* de remplacer au rôle d'évaluation le nom de M^{re} J^{de} Paradis par celui de Augustin Paradis pour l'empl^t du moulin Rang 16.
 Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le conseiller Arthur Labonté
 Seconde par " Pacifique Labelle fils.

fait le 10.1.19
 J.B.
 que le Secrétaire Trésorier donne avis à l'Inspecteur de voirie Louis Jubinville fils d'aviser les propriétaires qui ont des ~~lot~~ parts de clôtures dans la montée Orban d'avoir à mettre en bon état leur part de clôture respectives ce printemps.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Pacifique Labelle fils
 Seconde par " Hormidas Labelle

fait le 10.1.19
 J.B.
 que avis soit donné à l'Inspecteur de voirie Louis Jubinville fils. que Messieurs Louis Jubinville Père et Honoré Labelle ont demandé de la clôture sur leur terrain du bord du Lac Labelle. faisant partie de la montée Brisson, qu'il mesure l'étendue des clôtures à faire. qu'il en fasse la répartition suivant le remplément. et donne avis légal en temps voulu à chacun des intéressés de sa part de clôture à faire que avis soit donné à l'Inspecteur agramé Eol. Pharaud. d'un demande de clôture de ligne faite par Adélaïde Dauphin, entre lui et son voisin Jos. Guilfois.
 adopté unanimement.
 à trois

du 10.1.19

f. b.

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labouli
 seconde par " Hermidas Labelle
 que l'offre faite pour l'entretien d'hiver de la montée Brassard
 d'un p. \$ 60.-, n'ayant pas été approuvée par le conseil, celui-ci
 laisse à la charge de l'Inspecteur de voirie M^r Auguste Brisson, en
 sa qualité d'Inspecteur de voirie, l'entretien de la dite montée
 en lui octroyant une priorité de l'heure pour lui ses chevaux et un
 homme supplémentaire, à charger à l'arrondissement intéressé
 Adopté unanimement.

du 11.1.19

f. b.

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labouli
 seconde par " Pacifique Labelle fils
 que le Secrétaire Trésorier donne avis public d'un règlement sera
 fait par le conseil concernant la Vaccination obligatoire et que
 ce règlement sera homologué à la séance du 3 février prochain
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 seconde par " Hermidas Labelle
 que la séance soit levée
 Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville
 Maire

Formation du Conseil au 13 Janvier 1919

Louis Jubinville	Maire	élu le	13	Janvier	1919
Julien Brassard	Conseiller	"	9	"	1918
Gustave Brisson	"	"	"	"	"
Pacifique Labelle	"	"	"	"	"
Joseph Samoloz	"	"	13	"	1919
Joseph Milfours	"	"	"	"	"
Hermidas Labelle	"	"	"	"	"

remplacé par ^{sup. Brasseur} f. b. Ledoux
 remplacé par M. Brasseur le 14.2.19

Je soussigné Louis Jubinville ayant été dûment élu maire de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 13^{me} jour de février 1919

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de Montcalm

Louis Jubinville,
Maire

Je soussigné Joseph Saindon cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 13^{me} jour de février 1919

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de Montcalm

Joseph Saindon

Je soussigné Hormidas Labelle fils cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 21^{me} jour de février 1919

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de Montcalm.

Hormidas Labelle

Je soussigné Joseph Milfours cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 13^{me} jour de février 1919

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de Montcalm

Joseph Milfours

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

district de Montcalm

Comté Labelle

A une assemblée générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 février 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Joseph Saindon, et Joseph Milfours formant quorum sous la Présidence de Monsieur Louis Jubinville Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
secondé par " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 7 janvier 1919 soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Milfours
secondé par " Gustave Brisson

que le Secut. Trésorier fasse de nouveaux avis pour la route de l'entretien d'habit de terres Brassard Rang 6 - Brisson et Arban.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
secondé par " Joseph Milfours

que M^r Pacifique Labelle P^{re} soit nommé Inspecteur de Voirie pour le Rang A en remplacement de M^r Joseph Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Milfours
secondé par " Gustave Brisson

que M^r Jules Brassard soit chargé de l'entretien des frontières de lots 11-12-13 Rang 1 et 14 et 15 Rang 5 pour la somme globale de \$ 20⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
secondé par " Joseph Saindon

et résolu unanimement que le Règlement n^o 42 concernant la vaccination soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secut. Trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Jos. Saindon
secondé par " Jos. Milfours

que M^r Jules Brassard soit nommé auditeur des livres de la Corporation et qu'il lui soit alloué \$⁰⁰ pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Saindoy
 Seconde par " Joseph Milfours
 que le compte ci dessous soient acceptés et payés

43 ⁺ mm 89 ⁺ Payé	à M ^r Abondillo David par le Préféréssi Travail au front David le 19. 9. 1918	# 0.75
	à Julien Brassard Président d'Élections	5.9
-11-	à son Secrétaire	3.0

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde par " Joseph Milfours.
 que le Secrétaire Trésorier informe le Inspecteur Louis Jubinville fils
 qu'il donne avis aux Intéressés qui ont des parts de clôtures dans
 la montagne Brisson sur le lot 26 H. d'avoir à réparer leur part
 de clôture ce printemps

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson
 Seconde par " Joseph Saindoy
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sebour
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville
 Maire

Règlement n^o 42. concernant la Vaccination

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire
 des séances le 3 février 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du
 code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents:

Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Jos. Saindoy
 Gustave Brisson et Joseph Milfours. formant quorum sous la Présidence de Monsieur
 le Maire Louis Jubinville.

Il est proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Seconde par " Joseph Saindoy

et résolu unanimement que le règlement ci après soit homologué et signé par
 M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du Canton Joly
 tenue le 7 janvier 1919 une résolution a été passée, autorisant le Secrétaire Trésorier
 de cette municipalité à préparer un règlement concernant la Vaccination
 suivant les ordres reçus du Conseil d'hygiène de la Province de Québec

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que l'avis public et le certificat
 de publication ont été lus au conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération,
 il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne

et statue par règlement ce qui suit:

Règlement n° 42

- 1° à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement la vaccination et revaccination sont obligatoires dans les limites de cette municipalité pour toute personne qui s'y trouve
- 2° En conséquence après 48 heures de l'entrée en vigueur du présent règlement toute personne se trouvant dans la municipalité qui ne pourra pas établir qu'elle a été vaccinée avec succès dans les sept ans précédents, ou qui ne pourra établir par un certificat du médecin qu'elle a été vaccinée avec succès dans les six mois précédents sera passible d'une amende de \$ 5⁰⁰ et aussi d'une amende additionnelle de \$ 1⁰⁰ pour chaque jour qu'elle aura omis ou ometto de se faire vacciner après le deuxième jour de l'entrée en vigueur du dit règlement.
- 3° Après 48 heures de l'entrée en vigueur du dit règlement, toute personne se trouvant dans la municipalité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou à lorsqu'elle en sera requise verbalement ou autrement un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette province, établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sans succès dans les délais mentionnés au paragraphe précédent et chaque refus ou omission de sa part d'exhiber tel certificat lorsqu'elle en sera ainsi requise, la rendra passible d'une amende de \$ 5⁰⁰.
- 4° Un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette province a l'effet que le état de santé d'une personne ne permet pas qu'elle soit vaccinée et établissant la raison de telle impossibilité s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou à pour telle personne lorsque la requête ci dessus lui sera faite et s'il est daté de pas plus de deux mois avant telle requête aura pour effet d'exempter telle personne de l'application des deux articles précédents.
- 5° Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats en vertu de articles précédents sera passible d'une amende de \$ 20⁰⁰.
- 6° Toute personne qui n'aura pas les moyens de payer pour se faire vacciner pourra en s'adressant à cet effet à et en satisfaisant telle personne de son municipalité de payer, se faire vacciner aux dépens de la municipalité.
- 7° Les amendes ci dessus sont recouvrables de la manière prescrite au code municipal.
- 8° Tout exempté de la vaccination telle qu'exigée par le présent règlement ceux qui pourront établir à la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale qu'ils ont eu la variole

Donné à Labelle ce 3^{ème} jour de février 1919

Jules Ledoux
Maire

Louis Jubinville
Maire

Canada
Province de Québec
District de Bonaventure
C^{te} Labelle

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 3 Mars 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers: Julien Brassard, Gustave Brisson, Honoré Labelle fils, Jos. Milfour-Hantel et Joseph Saindon formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Honoré Labelle fils
secondé par " Gustave Brisson
que les minutes de la séance du 3 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
secondé par " Joseph Saindon
que les enchères faites à la porte de l'Eglise le 16 février 1919 pour l'entretien d'hiver des montées ci-dessous soient acceptées par contrat comme suit:

164 ⁺	Montée Brassard Rang G.	adjudicé à Joseph Brisson	pour \$ 35 ⁰⁰
264 ⁺	"	Brisson	Alex. Labay " 28 ⁰⁰
264 ⁺	"	Orban	Joseph Gingras " 9 ⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Honoré Labelle fils
secondé par " Jos. Milfour-Hantel
que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi

Inspecteurs de la voirie

av. 4.3.19 ass. 3 ^e	Rang A	Pacifique Labelle Père	en remplacement de Jos. Labelle
" 4.4.19 "	B.	Proctor Valiquette	" Abondillus David.
"	D.E.P.	Pierre Milfour	remplacé par Jos. Labelle Raoul Labelle
"	G. & H.	Auguste Brisson	remplacé par Jos. Saindon Jos. lui même
" ass. 11.3.19 "	H. & P.	Monte Raymond	Demai Raymond " Joseph Boivin
" ass. 7.3.19 "	G. & B.	Chapleau	Arthur Labelle " Dolphi Paradis
"	H.	Brisson Orban	Abondillus Sogouin & Jubinville fils L. Jubinville fils
" ass. 5.4.19 "	I & J	Ch. de la Chapelle	P. Clot fils " lui même
" ass. 7.4.19 "	J	Renaud	Henri Renaud " Hon. le compte
" ass. 30.3.19 "	Inspecteur	Agrand	M ^{me} Marie " Ed. Pharaud (côté nord)
"			Aug. Sogouin " lui même (côté sud)

à Sogouin

av. 4. 3. 19 Gardien d'Enclor. Donat Clément en repl^t de lui même
 " " " Ed. Lévisguy " " "
 " av. 1. 4. 19 Évaluateurs. André Brassard " Es. 1^r Jean
 " av. 2. 11. 3. 19 " " " J. B. Paradis
 " av. 5. 4. 19 " " " Donat Belisle

Adopté unanimement.

Propose par 1^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde " " Gustave Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

⁶²
₂₆₄ à L. Subinville fils par les Ent. Mont. Arban ouvrage fait dans la
 montée le 10 Janvier 1919 1¹/₂ heures 0.38

rapé à Jos. Demers. Bulletins de vote 2.00

Adopté unanimement.

Propose par 1^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " Joseph Milloux.

part X

que le Secrétaire trésorier écrive au Département par l'Intermédiaire de
 notre député M. Leon Achim, pour qu'il nous vienne en aide dans la
 construction d'un pont nouveau dans lequel on emploierait des tuyaux
 en grès de 36" de diam. il en faudrait 40 pieds de long.

Adopté unanimement

Propose par 1^r le Conseiller Ferni. Labelle
 seconde par " Joseph Laroche
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jul. Ledoux
 Sec. Gén. om.

Louis Subinville
 Maire

Canada

Province de Québec

St-Labellé

Municipalité du Canton Joly

mmmm

à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenu à la salle ordinaire des séances le 7 Avril 1919 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jubinville, Jos. Milfours, Julien Brassard, Honoré Labellé fils et Pacifique Labellé formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Honoré Labellé

secondé par " Julien Brassard

que les minutes de la séance du 3 mars dernier soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Milfours

secondé par " Honoré Labellé

1: que M^r Raoul Labellé soit nommé Inspecteur de voirie pour les rangs D, E, F. en remplacement de lui-même. M^r Pierre Milfours n'ayant pu accepter. M^r Raoul Labellé présent à la séance a accepté

2: que M^r Louis Jubinville fils soit nommé Inspecteur de voirie pour l'arrondissement de la Montée Brisson et Orban, en remplacement de lui-même. M^r Abondillus Sigorin n'ayant pu accepter la charge
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

secondé par " Pacifique Labellé

que le Secrétaire Trésorier écrive au gouvernement suivant sa circulaire pour demander un inspecteur pour examiner les ponts et chemins pour lesquels des octrois ont été sollicités du Gouvernement savoir

le 23 mai 1917 200.. pour la Montée Brassard Rang G. des lots 6 à 18

" 100.. " le Rang G et H " 36 à 40

" 100 " " I " 21 à 26

" 100 " les 36, 37, 38 # bord de la Rivière Longue

" 100 " 24, 25 # chemin conduisant au quai du Gouvernement.

le 3 Avril 1918 200.. pour relever le chemin et le pont du lot n° 10 Rang H

4 Dec. 1918 200.. " " du lot 4 D.

et de l'aide pour le pont B. J. en Mars 1919.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Secondi par " Joseph Miljoux

que le nom de M^r P. E. Berget soit changé au rôle d'Evaluation pour le lot de M^r J. A. Madawell et remplacé par celui de M^r Raoul Labelle

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Secondi par " Secondi M^r Labelle

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés

139X à la C^{ie} du C.P.R. par le Int. de la Montée Miljoux. 2.64

51X pour entretien de la crossinif publique en janvier 1919

54V à René Belanger par Louis Gauthier Entretien hiver lots 5. 6. 7 en avril 1919 1.05

140X à P. Clot fils " " " " 1.05

54V à Louis Richard par la C^{ie} " " " " 2.00
54 " " par L. Gauthier " " " " 1.40

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Miljoux

Secondi par " Rac. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Miljoux

Secondi par " Herm. Labelle

que le Règlement n^o 31 soit amendé en ce sens que M^r Raoul Labelle propriétaire de lots 20. 21. # prenne sa frontière en haut au lieu de sur le bord du Lac Labelle et que les lots 20 et 21 # soient compris dans la Montée Brisson du bord du Lac Labelle

Adopté unanimement

Julien Ledoux
Sec. Général

Louis Jubinville

Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montréal

À une Session Générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le 5 mai 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jubeville, et Messieurs les Conseillers Joseph Saindon, Julien Brassard, Honoré Labelle, Jos. Milfourn, Pacifique Labelle et Gustave Brisson formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
Secondé par " " Honoré Labelle

que les minutes de la séance du 7 avril 1919 soient acceptés et signés.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Honoré Labelle
Secondé par " " Pacifique Labelle.

que le conseil décide de demander au Département un octroi pour élargir le chemin du Rang B Lot n^o 19, ce chemin se diminue tous les ans par les eaux d'un crique qui vient des montagnes, l'on pourrait par la même occasion redresser le crique, ce qui à l'avenir faciliterait l'écoulement des eaux et empêcherait la détérioration du chemin, ceci est très urgent et le conseil désirerait que le Département envoie un Inspecteur pour examiner les travaux à faire à ce chemin ainsi qu'à ceux ci dessous pour lesquels des octrois ont été demandés les:

23 Mai 1917.	Honoré Brassard Rang G. des lots 6 à 18	\$ 200. "
" "	" Chapleau " G. & H. des lots 36 à 40	" 100. "
" "	Pour le Rang H Lots 24, 25 chemin conduisant au quai du port	" 100. "
3 Avril 1918	pour exhausser le chemin et le pont Lot n ^o 10 Rang B.	" 200. "
4 Décembre 1918	" la base de la cote Lot n ^o 4 Rang D	" 200. "
	" " " "	" 200. "

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Pacifique Labelle
Secondé par " " Joseph Saindon

que M^r l'Inspecteur Pacifique Labelle soit spécialement avisé d'avoir à faire arranger de suite les chemins de M^r Jovite et Donat Clément et que par la même occasion avis soit donné à tous les Inspecteurs d'avoir à faire arranger les chemins sous leur juridiction aussitôt que faire se pourra

Adopté unanimement

fait

fait le 17.5.19

fat 17.5.19.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Hilgouss
 secondé par Pacifique Labelle
 que M^r le Maire et le Secrétaire trésorier soient autorisés par le conseil
 en leur qualité respective à signer un nouveau billet à douze
 à M^{me} V^o A. Adam pour son prêt de \$650: à 6% pour remplace
 celui du 1^{er} avril 1914.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Pacifique Labelle
 secondé Joseph Saindon
 que l'audition des comptes de la municipalité du canton Joly pour
 1918 telle que lue par l'auditeur soit acceptée, et qu'il lui soit
 payé la somme de \$5: pour son travail

Adopté Unanimement

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson
 secondé par Joseph Saindon
 que Jules Ledoux soit nommé Secrétaire Trésorier aux mêmes
 conditions que l'année dernière.

Adopté Unanimement

Proposé par M^r le conseiller Hoorn Labelle
 secondé Joseph Saindon
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

311	à madame Labelle. Entretien hiver 1918.19. Montée Hilgouss	23. P
51	à fils Brassard	20. P
339	" " " Rang J	40. P
339	" " " " I	50. P
339	à Jos. Boivin	55. P
339	Jos Brousseau	15.0
339	Albert Martin	35. P
339	Jos. Brisson	28. P
339	Alex Labry	9. P
339	Jos. Gingras	5. P
339	Ed. Peniguy	15. P
339	Jos. Saindon	4. P
339	" " " Rang #	3. P
339	O. Gadbois	12. P
339	F. Ponsinet	12. P
339	E. Gauthier fils par le Rang A. Reparation pont lot n° 19 Rang A	4. P
339	Auf. Brisson par la montée Brassard. Brassard hiver avant la vente.	4. P
339	" par G. Duple. Entretien de la frontière hiver 1918.19	4. P
339	" par la Corporation. " Lot 16 #	4. P

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé par Joseph Milfours
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Sec. G. Brisson

Louis Jubinville
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec
 District de Montcalm
 A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le 2 Juin 1919 à 10 h du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le conseiller Julien Brassard et Jules Ledoux Sec. G. Brisson après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dûment constaté, la séance est ajournée au lundi 9 de ce mois à 10 h du matin et qui avis en soit donné aux Conseillers absents.

Adopté

Jules Ledoux
 Sec. G. Brisson

Louis Jubinville
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement fait de quorum en séance du 2^e et avis donné aux Maire et Conseillers absents le 2^e tenue à la salle ordinaire des séances le 9 Juin 1919 à 10 h du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Norm. Labelle, Gustave Brisson, Jos. Landon et Pacifique Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Norm. Labelle
 secondé par " " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 5^e mai dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Pacifique Labelle

Secondé par " Joseph Saindon

av. local 27.6.19 que le secrétaire trésorier donne avis à la porte de l'Eglise que le rôle d'évaluation sera examiné, amendé et homologué à la séance du 7 juillet prochain et d'en aviser les évaluateurs.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Secondé par " Horm. Labelle

juil 27-6-19 que le conseil donne ordre au secrétaire trésorier de mettre un avis à la porte de l'Eglise disant qu'un règlement ^{N^o 43} sera passé à la séance du 7 juillet prochain fixant le taux de la taxe pour 1919 à 1% dans la présente pour rencontrer les dépenses de la Corporation au 31 décembre 1918

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Horm. Labelle jr

Secondé par " Joseph Saindon

1398
517 que le compte de la C^{ie} du C.P.R. pour entretien du crossing public Rang E & T pour le mois de février soit accepté et payé à charge aux Intéressés. mais le conseil décide de demander à M^r Achim si réellement la C^{ie} du C.P.R. a droit à nous réclamer ces comptes 2.64

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Gust. Brisson

Secondé par " Jos. Saindon

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux
Secrétaire Trésorier

Louis Fabronville
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
Dist. de Montcalm

Une session ^{spéciale} régulièrement convoquée et avis donné à tous les conseillers, tenue à la Salle ordinaire de séances, le 30 juin 1919 à 10³/₄ heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers, Julien Brassard, Honoré Labelle, Pacifique Labelle, Joseph Saindon et Gust. Brisson, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r Gustave Brisson

secondé par Joseph Saindon

que le Secrétaire Brisson prépare un règlement pour la municipalisation des terres de la Paroisse du Canton Joly lequel règlement sera discuté et pris en considération à la séance régulière du mois d'août prochain et qu'avis en soit donné également à la porte de l'Eglise

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
Honn. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrétaire

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
Dist. de Montréal

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séance le 7 juillet 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire L. Jubinville et Messieurs les Conseillers: Julien Brassard, Gustave Brisson, Pacifique Labelle et Jos. Saindon (arrivé en retard) formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire - Évaluateurs présents M^{rs} Ed. Lauzon, Michel Boivin et André Brassard. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Secondé par " " Gustave Brisson
 que les minutes de séances des 2 - 9 et 30 Juin dernier soient acceptés et signés
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. Brassard
 Secondé " " P. Labelle
 que la démission de M^r Jos. Miljeaux comme conseiller soit acceptée
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Secondé par " " Pac. Labelle
 que M^r J. B^{te} Cédillotte soit nommé conseiller municipal du Canton Joly en remplacement de M^r Jos. Miljeaux démissionnaire

Proposé en amendement par M^r Gustave Brisson
 Secondé " " "

que M^r Honorius Leconte soit nommé conseiller municipal du Canton Joly en remplacement de M^r Jos. Miljeaux démissionnaire.

La proposition en amendement n'ayant pas de secondé.

La proposition principale est

Adopté unanimement

M^r J. B^{te} Cédillotte présent à la séance accepte la charge de conseiller et est assermenté séance tenante.

Proposé par M^r le Conseiller Pac. Labelle
 Secondé par " " Jos. Saindon

que le rôle d'évaluation tel qu'il est révisé et amendé en conseil comme ci-dessous soit homologué.

- * n° 13 Supprimer le nom d'Adrien Cédillotte comme fils de cultivateur.
- * 14 Remplacer le nom de Rod. Dumoulin par celui de L. Gauthier fils sur sa demande
- * 22^a Porter l'évaluation du C. P. R. de 1500. à 2000.
- * 38 Remplacer le nom de Roi Bégin par celui de Gustave Brisson sur sa demande.

- * n° 89 Biffer le nom d'Alcide Boissy comme fils de Cultivateur
- * " 62^a Ajouter \$50. pour la batisse de l'Delorme. c. qui porte l'évaluation totale à 80..
- * " 37 Évaniste S^r Jean porter la valeur des bâtisses de 150.. à 200.[#]
- * " 76 Jos. Brousseau - Ajouter \$100. pour les batisses neuves.
- * " 78 Remplacer le nom de J. J. Lacombe par celui d'Aug. Lacombe pour le lot n° 2[#] et porter la valeur de la terre à 100..
- * " 78^a J. J. Lacombe. lot 3[#] la terre 80. et la batisse 40.[#]
- * " 90 René Labelle porter l'évaluation de bâtisses de 100.. à 175.[#]
- * " " " ajouté le nom de Omer Brisson Père comme occupant
- * " " " " fils " " fils de Cultivateur
- * " 97 Remplacer le nom d'Aug. Sigoin par celui de L. Jubinville comme propriétaire. mettre le nom d'Aug. Sigoin comme occupant. et biffer les noms d'Abondius et Charles Sigoin comme fils de cultivateurs.
- * " 99 Ant. Leclercq. porter le nom d'Azarie Cormier comme occupant.
- * " 112 Remplacer le nom de L. Gauthier fils par celui de Philéas Longfui
- * " 112 " " " " " "

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil Julien Brassard
 Seconde par " " Gustave Brisson

qui après lecture de l'avis public et du certificat de publication de cet avis donné le 21 juin 1919. par le secrétaire trésorier au sujet de la taxe municipale de 1919 le Règlement n° 43 tel que lu en conseil et reproduit ci-dessous soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire trésorier

Adopté unanimement.

Règlement n° 43.

Fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1919.

À une session générale du Conseil municipal du canton Joly tenu à la salle ordinaire de séance le 7 juillet 1919 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire L. Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Ac. Labelle et Joseph Lévesque, formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est proposé par M^r le Conseil Julien Brassard

Seconde par " " Gustave Brisson

le 16.7.19

et résolu unanimement que le Règlement ci-après soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire trésorier.

- " Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenu le 9 juin 1919
- " une résolution a été passée autorisant le secrétaire de cette municipalité à préparer un règlement concernant le taux de la taxe municipale pour l'année 1919 et à donner avis public en conséquence.
- " Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le

certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de cinq cent quarante quatre dollars et trente deux centimes soit prélevée par cotisation ou par voie de taxe directe sur les biens imposables de la municipalité du Canton Joly pour rencontrer la dépense de l'année finissant le 31 Décembre 1918 savoir:

Loyer de la salle publique	37.50
Fonds bâtisses et fûnés	12.00
Intérêts	87.00
Salain du secrétaire trésorier	100.00
Taxes diverses	2.75
Dépenses diverses	56.21
Chemins	248.86
	<u>\$ 544.32</u>

après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil, et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

qu'afin de rencontrer la somme de cinq cent quarante quatre dollars et trente deux centimes due par la corporation pour les causes et raisons ci dessus, une taxe ou imposition de une piastre dans chaque cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du Canton Joly, soit par les présentes imposée et devra être prélevée de la manière voulue par la loi, et que le secrétaire du Conseil, au bureau duquel la dite somme de \$544.32, a été cotisée et collectée comme susdit, sera dû et payable, sera tenu de faire un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après la publication du présent règlement

Donné à Sabelle ce 7^{me} jour de juillet 1919

Signé Jules Ledoux
Secr. trésorier

Signé Louis Jubinville
Maire

Proposé par M^r le conseiller Pac. Sabelle

secondé par " Gustave Brisson

que le Conseil sur la demande de l'inspecteur de voirie P. Clot fils

— accorde à M^r J. J. Lacombe la somme de \$12.00 pour travaux de voirie du quartier

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Joseph Saindon

que les comptes ci dessus soient acceptés et payés:

x m f	à Louis Richard par la Corp ^m travaux de voirie quartier J	5.50
x r	à René Bélanger - " - "	5.50 ✓
140 #	à P. Clot fils - " - "	1.00

à suivre

152	à Louis Richard par ¹⁰ h longpré sa part de travaux montée rang 1		1.38	
152	à René Bilanfer " " "		1.38	✓
140	à P. Plot fils " " "		2.75	
152	à L. Richard par R. Richard " " "		2.75	
167	à R. Bilanfer par W. Bilanfer " " "		2.75	✓
	payable par la Corp ^m travaux sur le lot 26 ^h			
340	à L. Jubinville Père 1/2 jour.		1.35	
	P. à L. Beyer " "		1.35	
62	à L. Jubinville fils " par Victor Jubinville.		1.35	
62	" " 1/2 avec cheval par J. Bisson.		1.85	
73	à F. Walbrecht " "		1.35	
310	P. M. Labellé " "		1.35	
74	à Hon. Saindos " "		1.35	
74	à Pierre Saindos " "		1.35	
74	à Emile Saindos " "		1.35	
335	à Ed. Lafontaine " "		1.35	
341	à Arnie Cormier " "		1.35	
138	à Leopold Genet 1.		2.70	18.05
204	Par la montée Bisson - Orban. travaux été 1919			
340	à L. Jubinville Père 4 jours à 2.70		10.80	
P.	à L. Beyer 3/2 " "		9.45	
62	à L. Jubinville fils 1/4 " "		0.68	
62	" " 3/4 " par V. Jubinville		9.45	
62	" " 3/2 " 3.70 par Bisson et cheval		12.95	
73	à F. Walbrecht 3/2 " 2.70		9.45	
310	P. M. Labellé 3/2 " "		9.45	
74	Hon. Saindos 3/2 " "		9.45	
74	Pierre " 3/4 " "		8.78	
74	Emile " 3/4 " "		9.45	
335	Ed. Lafontaine 2 3/4 " "		7.43	
341	Arnie Cormier 2 1/2 " "		6.75	104.09
335	Ed. Lafontaine Bois pour pont.		1.75	
62	L. Jubinville fils 9 h avec cheval et 1 h seul.		3.25	
846	L. Jubinville Père le 6.5.19 2 h		0.50	
335	Ed. Lafontaine " "		0.50	

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Comille J. Bisson
 seconde par " Par. Labellé
 que la séance soit levée

Jules Ledoux
 Sec. Général

adopté unanimement.
 Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec
district de Montcalm

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Août 1919 à 10³/₄ heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Jos. Saindon et J. B. Ledillette formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

1^o J. B. Ledillette donne au conseil sa démission comme conseiller municipal du Canton Joly l'Assemblée se trouvant ne plus avoir le quorum

Il est proposé par 1^o le Conseiller Julien Brassard
secondé par Joseph Saindon

que la séance soit ajournée au mardi 2 septembre prochain

Jules Ledoua
secrét. *baséant*

Adopté unanimement.
Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec
district de Montcalm

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 11 Août 1919 à 10¹/₂ heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Joseph Saindon et Pacifique Sabelle fil formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par 1^o le Conseiller Julien Brassard

secondé par " Pac. Sabelle fil

que 1^o J. B. Ledillette cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de 1^o Jos. Ledillette

" 1^o M^o Brousseau " " " " " " " "

Proposé en amendement par 1^o le Conseiller Gustave Brisson

secondé " " Joseph Saindon

que 1^o M^o Brousseau cultivateur de Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de 1^o H. Sabelle

que 1^o M^o Branchant cultivateur de Canton Joly soit nommé conseiller en rempl^t de 1^o Jos. Ledillette

1^o M^o Brousseau se trouvant candidat dans les deux propositions, est élu conseiller municipal du Canton Joly.

Ont voté pour l'amendement 1^o Gustave Brisson et Jos. Saindon

" " la proposition principale 1^o Julien Brassard et Pac. Sabelle fil.

À parité de voix M^o le Maire devant se prononcer, a voté pour 1^o M^o Branchant.

En conséquence 1^o M^o Branchant est élu conseiller municipal du Canton Joly

Adopté unanimement.

av. 12. 8. 19

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé par " Gustave Brisson
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Secrétaire

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire
 district de Montcalm des séances le 2^e Septembre 1919 à 10 heures de l'avant midi conformément aux dispositions
 de l'Article 2^e Div² du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard Gust. Brisson
 Ulric Brousseau, Pacifique Labellé fils et Joseph Saindon formant quorum sous la
 Présidence de M^r le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé par " Joseph Saindon
 que les minutes de séances des 7 juillet, 4 et 11 Août 1919. soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson
 secondé par " Joseph Saindon

que le Règlement n^o 44 mettant les mandes ou routes à la charge de la Municipalité
 du Canton Joly soit adopté et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

Proposé en amendement par M^r le conseiller Julien Brassard
 secondé " " " Pacifique Labellé fils

que le Règlement n^o 44 municipalisant les mandes ou routes de la Paroisse soit
 remis à une séance subséquente pour la raison qu'un siège est vacant dans le conseil
 et qu'on pourra avoir tous les contribuables de la date de la dite séance subséquente
 pour leur soumettre le règlement.

Ont voté pour l'amendement: Messieurs Julien Brassard et Pacifique Labellé fils

Ont voté pour la proposition principale: Messieurs Gustave Brisson, Joseph Saindon
 et Ulric Brousseau.

La proposition principale ayant obtenu la majorité des votes est adoptée unanimement
 Règlement n^o 44.

pour que toutes les mandes ou routes à la charge des contribuables de cette Municipalité
 soient faites, améliorées et entretenues aux frais de la Corporation.

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle

ordinaire des séances en le village de Labelle, mardi le deuxième jour de Septembre mil neuf cent dix neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Gustave Bisson, Alie Brousseau, Pacifique Labelle fils et Joseph Saindon formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Attendu qu'un avis public a été donné relativement au présent règlement au moins sept jours avant la présente session.

Règlement n°44

Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit:

À l'avenir toutes les routes ou routes de cette municipalité à la charge des contribuables et situées dans ses limites seront faites, construites, améliorées, réparées et entretenues par et aux frais de la corporation au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe pour cet objet sur tous les biens imposables de cette municipalité et ce en vertu de l'article 522 du Code municipal.

Signé Jules Ledoux
Secrétaire Bissonis

Signé Louis Jubinville
Maire

Vraie copie

Jules Ledoux
Secrétaire Bissonis

Proposé par M^r le conseiller Pacifique Labelle fils

Secondi par " Joseph Saindon

que la démission de M^r M. Branchant comme conseiller municipal du canton Joly soit acceptée

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Secondi par " Alie Brousseau

que les changements ci-dessous soient faits au rôle d'évaluation

n° 18	Remplacer le nom de Nap. Belisle par celui d'Arthur Saboute	pour le lot 1/2 20 Rang 1 ^{er}
29	" " Olive Brinon	de Dame M ^{me} Nap. Naudel 8 B
33	" " Adolard Forget	" P. E. Forget 13 "
67	" " Lucien Forget	" " 27. 28. 29 G
55	" " Jos. Milfours	" Chep. Bellemose 40 F
125	" " Ch. Martin	" Albert Martin 27. 28 I ch Martin occp.
24	" " E. Valiquette	" Edelmund Hardy 1/21 B
36	" " Moise 1 ^{er} Pierre	" ^{occupé} Lord 14 B. M. 1 ^{er} Pierre occp.
43	" " Dame M ^{me} Et. Milfours	" M. Branchant 4 D
63	" " Dame M ^{me} Alf. Belanger	" Nap. Belinon 1/2 15 1/2 16 G
34	" " Laurent Aubie	" ^{Dupuis} Labelle Aubie 14 B

63^{er} Remplacer le nom de M^{me} Agnès Provost pour 1 Empl^l 1/2 16 G.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson
 Secondi par " Joseph Saindon

que le secrétaire donne avis à M^r Wilfrid Hantel d'avoir à arranger sa frontière de lot n^o 7^o dans les 3 jours, passé ce délai l'inspecteur de voirie est autorisé à faire les travaux à vos frais.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Joseph Saindon
 Secondi par " Elie Brousseau

que l'inspecteur de voirie Louis Jubinville fils soit autorisé à réparer le pont sur le lot n^o 26 Rang G. et qu'il donne avis à M^r P. E. Forget d'avoir à arranger ses frontières et si les travaux ne se font pas d'ici huit jours, que ces travaux soient faits à sa charge par l'inspecteur de voirie.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson
 Secondi par " Julien Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

payable par la Corp^m travaux faits sur le lot 26 Rang G.

340	à L. Jubinville Père	1/2 journée	1.35	
62	" "	1/2 " seul	1.35	
62	" "	1/2 " avec cheval	1.85	
335	à Bel. Lafontaine	1/2 "	1.35	
138	à J. Cois Benet	1/2 "	1.35	7.35
264 Payable par la Montée Brisson.				
340	à L. Jubinville Père	1/2 journée	1.35	
62	" "	1/2 " seul	1.35	
62	" "	1/2 " avec cheval	1.85	
335	à Bel. Lafontaine	1/2 "	1.35	5.90
116	à Hector Valiquette	par la Vnt. du Rang B		
89	69 mai 1919	4 h ^{rs} au pont Bigras		1.20
116	à Hector Valiquette	par M ^r Wap. Hantel lot 8 ^o		3.00
115		travaux à sa frontière		68.54
		par la Corp ^m au Comité de Comté taxes régl ^{es} n ^o 4.		12.00
		fonds bâtisses à finis 1919		5.43
		à la S ^{te} de Blancs Ségars s ^{te} du 19 Août 1919		
264 Payable par la Montée Brisson				
340	à L. Jubinville Père	1/2 journée avec 1 cheval	1.85	
340		3/4 h ^{rs} seule	1.00	2.85
335	à Bel. Lafontaine	1/2 journée seule	1.35	
335		1 pièce de bois	0.50	
335		3/4 heures seul	1.00	2.85

5.70 ✓
à suivre

168x	Payable à J. J. Lacombe par la Corporation					
m	brassard à la montée du Rang J	2 heures à 30¢	6.00			
m	"	frontière du Pire Côte	8 1/2 "	2.55		
m	"	"	haut	8 1/2 "	2.55	
m	"	"	Paston	8 1/2 "	2.55	
m	"	"	lot n°4	8 1/2 "	2.55	
					16.20	
168x	à J. J. Lacombe par W. Bélanger	8 1/2 "			2.55	
167x	Payable à Auguste Lacombe par la Corporation					
	brassard à la montée du Rang J	2 heures à 30¢	6.00			
	"	"	frontière du Pire Côte	8 1/2 "	2.55	
	"	"	"	haut	8 1/2 "	2.55
	"	"	"	Paston	8 1/2 "	2.55
	"	"	"	lot n°4	8 1/2 "	2.55
						16.20
49x	"	"	W. Bélanger	8 1/2 "		2.55
165x	Par les Intéressés de la Montée Brassard G.					
130x	à G. Brisson Père.	1/2 jour ouvré.	seul.			1.35
315x	André "	1 "	"			2.70
213x	"	3 "	avec 2 chev ^x			14.10
130x	Joseph "	3 1/2 "	"			9.45
130x	Damien "	3 "	"			8.10
130x	"	1/2 "	avec 1 chev.			1.85
30x	Thas. Gelina	3 1/2 "	"			9.45
144x	Pit Munro	2 "	"			5.40
125x	Louis Amadée	3 1/2 "	"			9.45
74x	Joseph Saindon	3 "	"			8.10
74x	"	1/2 "	avec 1 chev.			1.85
74x	Émile Saindon	2 "	"			5.40
74x	Pierre Saindon	1 "	"			2.70
5x	Eud. Boisy	2 "	"			5.40
225x	Charles Boisy	3 1/2 "	"			9.45
94x	Par les Intéressés	Montée Rang H.	Chemin à la Chapelle.			94.75
50x	Renaud Pominet.	1 journée	avec 1 cheval.			3.70

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller G. Boisy
 seconde " J. Brassard
 que la tenue soit levée

Adopté un^h

Jules Ledoux
 Secrétaire

Louis J. J. Ville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée
district de Montcalm tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Septembre 1919 à 10 h³⁰ du matin conformément
à l'Article 210 du Code Municipal de la Province de Québec.

à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Monsieur
le Conseiller Joseph Saindon.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dûment constaté
il est proposé par le Conseiller Jos. Saindon d'accord avec le Maire
que la session soit ajournée au lundi 15^e à dix heures du matin

Adopté unanimement.

Julien Ledoux
secr. municipal

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à
district de Montcalm l'ajournement en séance du 8^e et avis donné aux conseillers absents, tenue à la
à l'Article 210 du Code Municipal de la Province de Québec. à laquelle session
salle ordinaire des séances. le 15 Septembre 1919 à 10 heures du matin conformément

aux dispositions du code municipal de la Province de Québec. à laquelle session
sont présents Messieurs les conseillers Pacifique Labelle fils, Joseph Saindon et
Julien Brassard.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dûment constaté
il est proposé par le Conseiller Joseph Saindon

secondé par Pacifique Labelle fils.

que la session soit ajournée au lundi 22 courant à 10 heures du matin
et qu'avis en soit donné aux conseillers absents.

Adopté unanimement.

Julien Ledoux
secr. municipal

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 district de Montcalm
 C^{te} Labelle 2^{de} Div^{on}

A une session spéciale, comme suite à l'ajournement faute de Quorum en séance du 15 courant et avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 22 Septembre 1919 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Joseph Landon et Pacifique Labelle fils formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le conseiller Pacifique Labelle

secondé par " Julien Brassard.

que M^r J. B^{te} Cédillette cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de M. Branchaut démissionnaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Gustave Brisson

secondé par " Julien Brassard

que la séance soit levée

x Adopté unanimement.

Jules Pedoux
 Sec. G. Brisson

Louis Jubinville
 Maire

Je soussigné J. B^{te} Cédillette ayant été dûment nommé conseiller Municipal du Canton Joly, jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide

J. B. Cédillette

av. le 21. 9. 19
 J.S.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 District de Montcalm
 R. Labelle 2nd Div^{on}

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Octobre 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau, J. B^{te} Cédillotte, Joseph Saindon et Pacifique R. Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par ses résolutions comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " Pacifique R. Labelle.

que les minutes des séances des 2. 8. 15 et 22 Septembre dernier soient approuvées et signées sauf le Règlement n^o 44 passé en séance du 2 Septembre 1919
 Proposé en amendement par M^r le Conseiller Joseph Saindon
 seconde " " Ulric Brousseau.

que les minutes des séances des 2. 8. 15 et 22 Septembre dernier soient acceptées et signées totalement telles que lues en Conseil.

Objecté par M^r le conseiller Julien Brassard à ce que Messieurs Joseph Saindon et Ulric Brousseau votant pour l'amendement parce qu'ils ont des Intérêts personnels.

Ont voté pour l'amendement:

Messieurs Joseph Saindon et Ulric Brousseau
 ont voté pour la proposition principale:

Messieurs Julien Brassard, Pacifique R. Labelle et J. B^{te} Cédillotte
 la proposition principale ayant réuni la majorité des voix
 et adoptée unanimement.

Monsieur le Maire Louis Jubinville refuse de signer les minutes suivant la proposition ci-dessus.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " Pacifique R. Labelle.

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement pour casser le Règlement n^o 44. et remettre la confection, l'amélioration la réparation et l'entretien des montées ou routes de la municipalité du Canton Joly dans l'état où elle étaient précédemment c'est à dire régies par le règlement n^o 31. et qu'un avis public en soit donné à la porte de l'Eglise. que ce règlement sera soumis aux électeurs et discuté en session générale le novembre prochain
 Adopté unanimement.

Demande écrite est faite au Conseil par M^r P. E. Forget pour que tous les membres du Conseil du Canton Joly produisent chacun leurs qualifications suivant la loi.

Proposé par M^r le Conseiller J. B^e Cédillotte

Seconde par " Joseph Saindon

que le Secrétaire Brisson soit autorisé à acheter un exemplaire du supplément du nouveau code municipal

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Seconde par " J. B. Cédillotte

fait le 13.10.19 * que l'Inspecteur de voirie M^r Arthur Labelle voie à poser des gardes fous aux endroits demandés par M^r Lacoste et ce dans les 8 jours

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Saindon

Seconde par " Pacifique R. Labelle

fait le 13.10.19 * d'autoriser l'Inspecteur de voirie Louis Jubinville fils d'autoriser à faire le pont du lot n^o 26 Rang 4. tel que décidé en séance du 2 septembre dernier et de l'arranger la montée orban de suite

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Seconde par " M^r Brousseau

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

340 ✓	à M ^r L. Jubinville Père par	C. de Palma. réparat ⁿ clôture Monté Orban	3 ^h	0.81	
334 ✓	"	C. Senoit	3-	0.81	
311 ✓	"	Monté Brison	1/2 jour	1.35	2.97
364 ✓					
335 ✓	à M ^r Lafontaine par	C. de Palma. rep ⁿ clôture Monté Orban		0.81	
334 ✓	"	C. Senoit	"	0.81	
311 ✓	"	Monté Brison	1/2 j.	1.35	3.51
364 ✓	"			0.54	
326 ✓	à M ^r Brousseau par le kit. de la "montée Chapleau".				
171 ✓	ouvrage dans la montée les 15 et 16 Juin 1919			5.00	
	4 machines pour le pont "			2.00	
	ouvrage au pont " le 5 juillet 1919			2.50	9.50
167 ✓	à M ^r Delandier par M ^r Longpré				
152 ✓	ouvrage à sa frontière les 23.24.25.26.27 Sept. 1919.				9.90

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Seconde par " J. B. Cédillotte

fait le 2 le 13.10.19 * que M^r l'Inspecteur de voirie Aug. Brisson soit autorisé à réparer et refaire le pont du lot n^o 16 du Rang 4 au mieux des intérêts de la Corporation. et effaroucher les abords du chemin

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil Jos. Savinon
 Secondi par " Pacifique R. Labelle
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jul. Ledoux
 Sec. G. B. B. B.

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire
 de la ville de Québec des séances le 3 novembre 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions
 du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire L. Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard
 Gustave Brisson, J. B^{te} Ledillette et Joseph Savinon formant quorum sous
 la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution
 comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondi par " J. B^{te} Ledillette

que les minutes de la séance du 6 octobre dernier soient acceptées et signées
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. B^{te} Ledillette
 Secondi par " Julien Brassard

que le Règlement n^o 45 à l'effet de casser le Règlement n^o 44 du 2^e septembre 1911
 qui voulait qu'à l'avenir toutes les montées ou routes de cette municipalité à la charge
 de contribuables et situés dans ses limites soient faites, construites, améliorées
 réparées et entretenues par et aux frais de la Corporation au moyen des deniers
 prélevés par voie de taxation directe pour cet objet, sur tous les biens imposables de cette
 municipalité et ce en vertu de l'article n^o 527 du Code Municipal.

soit soumis à l'approbation des Electeurs Municipaux du Canton Joly le
 24 novembre 1919 de 9 à 6 heures et qu'un avis public en soit régulièrement donné
 par le Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondi par " Gustave Brisson

que les changements ci-dessous soient faits au Rôle d'Evaluation.

844	Remplacer le nom de Chas. Elot par celui de Ubald Amfr pour le lots 11-12 ^e O. Garthois occupant
14	" " M. Colin " Pierre Joubert " 3.4. A
14	" " Chas. Relala " Bernard Gauthier " 1/2 A

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Saindon

Seconde par " " J. B. Pédillette

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

341	à Marie Cormier par la Corp ^{on} fournie au Pont 26 ^e	2.70	
340	à L. Jabinville l ^{re} " " "	2.70	
138	à L. Genet " " "	2.70	
62	à L. Jabinville fils " " avec cheval	3.40	11.80
340	à L. Jabinville l ^{re} par la montée Urban. 1/2 fournie avec cheval	1.85	
264 235	à Ed. Lafontaine " " seul	1.35	3.20
264 315	à Aug. Brisson par la Corp ^{on} réparation pont lot 16 ^e	10.45	
130	à Jos. Brisson " " "	6.75	17.20

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Seconde par " " Gustave Brisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Ledoux
sec. Général

Louis Jabinville

Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada Je soussigné Louis Jubinville Maire de la Municipalité du Canton Joly, Président de l'Assemblée Publique des Électeurs du Canton Joly tenue le 24 novembre 1919 en la Salle Publique du Village, pour approuver ou désapprouver le règlement n° 45 à l'effet de Casser le règlement n° 44 du 2 septembre 1919 qui mettait toute la responsabilité et entretien des montoirs ou routes du canton Joly à la charge de Contribuables de cette Municipalité. Je me suis les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ce 24 novembre 1919

Louis Jubinville
Maire

Joly, Québec
C. C. S.
pour le Maire et le Conseil

Je soussigné Jules Ledoux, Greffier d'office, de l'Assemblée Publique des Électeurs du Canton Joly tenue le 24 novembre 1919. pour approuver ou désapprouver le règlement n° 45 je me suis les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ce 24 novembre 1919

Jules Ledoux
Greffier
Canton Joly

Louis Jubinville
p. p. Ex. Officio

N°	Noms	Vote et Rang	approuver à Regl n° 45	Valeur	désapprouver à Regl n° 45	Valeur	Heure
1	Hector Valiquette	1/2. 1/3 B	1	610 "			10 ⁰⁵ AM
2	Abondilla David	1/2. 4 "	1	650 "			" "
3	André Brassans	9 "	1	500 "			10 ¹⁰ "
4	P. E. Kumpf	27. 28. 29 G.			1	700 "	10 ¹⁵ "
5	M. Brousseau	31 ⁶ . 36. 37. 38 ⁴ 35. 1/2 215 #			1	1265 "	10 ²⁰ "
6	Chap. Colmore	40 F	1	560 "			10 ²⁵ "
7	Jules Brassans	13 ^H . 14. 15 ^I	1	240 "			" "
8	Gil. Phouand.	18 A	1	300 "			10 ⁵⁰ "
9	Par. Labelle Père	7 "	1	650 "			11 - "
10	Holani Labelle	13 "	1	300 "			" "
11	Dorthe Belisle	8. 9 "	1	650 "			" "
12	Arthur Sabouré	14. 20. 21 "	1	1140 "			11 ⁰⁵ "
13	Chos. Sabouré	25 I	1	100 "			" "
14	Jot. David	15 B	1	350 "			11 ³⁰ "
15	Hom. Labelle fils	6 ^D . 37. 38 ^E	1	700 "			11 ³⁵ "
16	Edouard Lévis	40 +	1	580 "			11 "
17	J. J. Lacombe	3 "			1	120 "	11 ³⁹ "
18	Lémi Godard	29. 30 ±	1	830 "			11 ⁵⁵ "
				15	8160 "	3	2085

n°	nom	Sat. Rang approvisionné de 1945	approvisionné de 1945	Valeur	desapprovisi	Valeur	remar
			15	8160	3	2085	
19	Joseph Saindoz	26 ⁺ 27 ⁺ 28 ⁺ 29 ⁺ 30 ⁺ 31 ⁺ 32 ⁺ 33 ⁺ 34 ⁺ 35 ⁺			1	1125	11 ⁵⁵
20	Racal Labelle	22 ⁺ 35 ⁺			1	765	12 ¹⁰ 9
21	Adelant Dauphin	39	F	300			12 ²⁵
22	Henri Brassas	21	B	730			12 ²⁵
23	Fred. David	11	"	360			1 ⁰⁰
24	J. R ^{ts} Cédillotte	15-16	A	800	Super f. 5	400	1 ⁰⁰
25	Rac. Labelle fis	6	"	500			1 ⁰⁵
26	Jos. Labelle	5	"	400			
27	Gustave Brisson	6 à 10 14 ^B			1	990	1 ⁷⁵
28	Aug. Brisson	14-15 15 ^G			1	610	"
29	Nap. Gelina	15 16 16 ^G			1	720	"
30	Op. Robin	8 2		450			1 ²⁵
31	Jos. Paradi Saugon	1/2 20	A	240			1 ⁵⁰
32	Albert Martin	27 28	I	425			2 ⁻
33	A. Alarie	29 à 33	A	500			4 ¹⁴
34	Wilfrid David	5.6.7	B	450			2 ²⁰
35	Napoleon David	12		1440			2 ²⁵
36	Jos. Bourdin	32 ⁺ 33 ⁺ 33 ⁺ 35 ⁺			1	1015	2 ¹²
37	Evariste St Jean	17-18	B	600			3 ⁰⁰
38	Donat Clement	22 à 24	A	1200			3 ¹⁴
39	Leopold Senet	24 & 25	G		1	300	3 ²⁰
40	W ^{me} Marin	11	A	300			3 ²⁵
41	M ^{re} Brandhout	4	D	450			3 ³⁰
42	Dolph Paradi	34.35	G		1	330	3 ³⁴
43	L. Jubinville fis	31.32.34	H		1	700	4 ¹²
			31	15805	12	8940	

Je soussigné Louis Jubinville président de l'assemblée publique des électeurs municipaux convoqués
ce jour ci haut énoncés à l'heure et six heures. déclare le poll clot.

Trente et un électeurs ont voté par le Reglement 45

et douze ont voté contraire

En conséquence le Reglement 45 est adopté par une majorité de 19 voix

Jos. Labelle
Secrétaire

Labelle et Novembre 1949
Louis Jubinville
Président

Je soussigné ayant agi comme clerc déclare que le certificat ci dessus du
Président de la dite assemblée est correct.

Laballe 24 novembre 1919

Jules Ledoux
secr. trésorier

Greffier du Poll.

Je soussigné Jules Ledoux Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Canton
folly déclare que M. Louis Jubinville Président de l'assemblée de Electeurs
tenue le 24 novembre 1919 pour l'approbation ou la désapprobation des
Règlement n°45 à l'effet de casser le Règlement n°44 du 2 Septembre 1919 à déposer
ce jour le sténographe du poll et les certificats au bureau du dit Conseil

Laballe 24 novembre 1919

Jules Ledoux
secr. trésorier

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 District de Montcalm,
 P^{te} Labelle 2^e Division

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 1^{er} Décembre 1919 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Joseph Saindon et J. B^{te} Cédillotte formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Monsieur le Conseiller J. B. Cédillotte
 seconde par " Julien Brassard
 que les minutes de la séance du 3 Novembre 1919 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " Joseph Saindon
 que le Role d'Evaluation soit amendé comme suit

- 44* Remplacer le nom de P. R. Labille par celui de A. S. Robert pour le lot n^o 6 du Rang A
- 65* " " Joseph Saindon " Jos. Saindon fils " 17 et 18 Rang E.

Adopté unanimement

Proposé par M^{re} le Conseiller J. B^{te} Cédillotte
 seconde par " Jos. Saindon
 que la démission de M^{re} P. R. Labille comme conseiller du Canton Joly soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le conseiller J. B. Cédillotte
 seconde par " Jos. Saindon
 que M^{re} Louis Jubinville soit nommé Président d' Election et qu'il lui soit alloué \$ 5⁰⁰ pour son travail s'il y a lieu et \$ 2⁰⁰ pour son secrétaire

Adopté unanimement

Proposé par M^{re} le conseiller J. B^{te} Cédillotte
 seconde par " Jos. Saindon
 que les enchères faites à la porte de l'Église le 9 novembre 1919 pour l'entretien d'hiver des diverses montées ci-dessous soient adjugées par contrat comme suit :

- 151 Vieille montée hulfours. adjugée à M^{re} Jos. Boivin pour \$ 17⁰⁰
- 51 Pont Boivin " Ed. Levesque " 6⁰⁰
- 29 " " " " " 50⁰⁰
- 74 Montée Langon " Jos. Boivin " " 50⁰⁰

au donni
 au la id
 19

ou autre

41
194
295
165
26
537
151
264

Montée Chapleau adjudgée à M^r Daniel Brousseau \$ 55.-
 " Brassard G. " Joseph Brousseau " 40.-
 " Renaud Rang I " Albert Martin " 18.-
 " Brousseau " Jos. Boivin " 60.-

quant à la Montée Orban le Conseil décide d'offrir \$10.- à M^r Jos. Boivin et si il refuse de donner le travail à l'heure à l'Inspecteur de voirie M^r Louis Jubinville fils.

Le conseil à la demande de M^r L. Genet accorde à ce dernier la somme de \$ 5.- pour l'entretien d'hiver de la frontière du lot n^o 26 Rang G.
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. B^{te} Cédillotte
 seconde par " Julien Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 à M^r Arthur Labelle par les Intéressés de la Montée Chapleau
 travaillant dans la Montée en Sept. Oct. et novembre 1919 \$ 18.60

217
171
310
51

à M^r Raoul Labelle par les Intéressés de la Montée Hilfours
 travaillant au pont au coin de la Vieille et de la neuve Montée . 1.-
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 seconde par " J. B^{te} Cédillotte

que les lots ci-dessous avec bâtisses soient envoyés au conseil de Comté pour y être vendus pour cause.

av. 6. 12. 19

lots 24, 28, eq Rang G. Canton Joly avec bâtisses appartenant à
 M^r P. E. Fardet et qu'avis en soit donné à ce dernier
 Adopté unanimement.

M^r Joseph Laridon demande au conseil à ce que la clôture de la
 Montée Brousseau sur le lot n^o 26 Rang G. soit refaite en neuf.

Il est proposé par M^r le conseiller J. B. Cédillotte
 seconde " Julien Brassard

av. 6. 12. 19

que le Secrétaire Trésorier donne avis à M^r l'Inspecteur de voirie
 E. Jubinville fils qui devra mesurer le terrain et en donner la
 longueur au Secrétaire Trésorier qui en fera la Répartition
 suivant le Règlement n^o 21.
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Jos. Laridon
 seconde par " J. B. Cédillotte
 que la séance soit levée

J. B. Cédillotte
Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement.
 Louis Jubinville
 Maire

Municipalité de ~~Montcalm~~ Joly.

Le républicain est par les présents donné par Louis Jubinville Président de l'élection municipale du Canton Joly pour 1920 nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 1^{er} Décembre 1919, que la mise en nomination pour les places de conseillers municipaux en remplacement de Messieurs les Conseillers sortants de charge Julien Brassard, Gustave Brisson et Pacifique R. Labelle, aura lieu le mercredi 14 Janvier 1920 de dix heures du matin à midi à la salle publique du Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges, j'ordonne que la votation se fasse le lundi 19 Janvier 1920 de 8 heures du matin à six heures du soir à la dite salle publique du Village de Labelle. J'ai nommé par commission M^r Paul Paquin pour mon Secrétaire d'élection. Donné à Labelle ce 3 Janvier 1920

Louis Jubinville
Président d'Élection.

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ D'.....

Canton Joly

Je, soussigné, Julien Ledoux Secrétaire. briseur domicilié dans Labelle mon serment d'office étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de la salle publique le troisième jour du mois de Janvier 1920 entre 3 et 4 heures de l'après-midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le quatrième jour de Janvier 1920 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de Janvier Mil neuf cent vingt

Julien Ledoux
Secrétaire
Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 2^e Div^{on}
Je soussigné Louis Jubinville Maire du Canton Joly ayant été dûment nommé Président de l'élection municipale pour 1920 jure sur les saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Labelle ce 14^e jour de Janvier 1920

Julien Ledoux
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm

Louis Jubinville
Président d'Élection

Canada
Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} Labelle 2^e Div^{on}
Je soussigné Paul Paquin commis du Village de Labelle ayant été nommé par commission Secrétaire de l'élection municipale de 1920 jure sur les saints Évangiles de remplir bien fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Labelle ce 14^e jour de Janvier 1920.

Julien Ledoux
Commissaire de la Cour Supérieure
dans et pour le district de Montcalm

P. Paquin